



République Française

Département de la Loire

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BELLEGARDE EN FOREZ

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

CONVOCATION DU 28/10/2024

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis le mardi 5 novembre 2024 à vingt heures trente, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques LAFFONT.

Etaient présents : MM. LAFFONT, ROUSSET, STURM, MULLER, BERRY, BOICHON, GRANGE, MARTEAUX, SOMMIER, BRUNEL, PIOTEYRY, ORIOL, DEMIZIEUX, MEUNIER

Etaient absents excusés : Mme BLEIN (procuration à Mr MEUNIER), Mme THERMEAU (procuration à Mme BERRY), Mr FORISSIER (procuration à Mme BRUNEL), Mr PICARD (procuration à Mr STURM)

Etait absente : Mme LOPEZ

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif et constate que le quorum au nombre de 10 est atteint. Il déclare la séance ouverte.

Les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Mme Ghislaine BERRY, en qualité de **secrétaire de séance**.

Mr le Président de séance donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation compte-rendu séance précédente
2. Bilan triennal de l'état du zéro artificialisation nette (ZAN) sur la commune
3. Demandes de subvention
4. Rapport d'activités 2023 pour les services de l'eau et de l'assainissement
5. Rapport annuel 2023 CCFE service collecte et traitement des déchets
6. Chantiers éducatifs 2025
7. Transferts de crédits
8. Questions diverses

APPROBATION COMPTE-RENDU SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

BILAN TRIENNAL DE L'ETAT DU ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) SUR LA COMMUNE

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat Et Résilience »,

Monsieur le Maire expose :

La loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, a fixé à la France l'objectif d'atteindre la « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN) en 2050. Pour concrétiser cette ambition par étapes, un

Les membres du conseil municipal prennent acte de cette présentation, ces rapports n'appelant aucune observation de leur part.

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2023

Mr le Maire indique que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Forez-Est a approuvé, lors de sa séance du 26/09/2024, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de l'exercice 2023 et l'a transmis aux communes membres pour présentation à leurs conseils municipaux avant la fin de l'année 2024.

Monsieur le Maire présente donc ce rapport annuel qui sera mis à la disposition du public.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication par le Maire de ce rapport.

CHANTIERS EDUCATIFS 2025

Mr le Maire rappelle que la commune a organisé au cours de l'été 2024, en partenariat avec le Département et l'Association Utile, des chantiers éducatifs à destination des jeunes de 16 à 25 ans, porteurs d'un projet ou en difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Ainsi 5 jeunes ont effectué 300 heures de travail sous l'encadrement des agents des services techniques et le bilan est positif aussi bien pour les jeunes que pour la commune.

Mr le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite reconduire cette opération en 2025 et si oui pour quel volume d'heures.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'organiser à nouveau en 2025 des chantiers éducatifs et demande au Département l'octroi d'un volume de 400 heures.

MODIFICATION ACTE DE SOUS-TRAITANCE

Mr le Maire rappelle que par délibération en date du 7 mars 2023 le conseil municipal a transféré au SIEL-TE Loire la compétence optionnelle « équipement : production / distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque » en vue de la réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking de la salle des fêtes.

Le SIEL-TE est chargé de la réalisation de l'installation photovoltaïque et structure comprise. La commune quant à elle est chargée de l'aménagement du parking et des fondations.

Il rappelle également que, comme exposé lors de la réunion du conseil municipal du 12 mars 2024, le coût du projet est estimé à 265 000 € HT financé à hauteur de :

- 215 000 € HT par le SIEL
- 50 000 € HT par la commune

Il précise que le lot 1 « gros œuvre » a été confié à l'entreprise BRUNEL de Savigneux pour un montant HT de 39 975 €. Cette entreprise a sous-traité par acte en date du 25/07/2024 la partie « terrassement – réseaux » à la SAS Jean-Yves PORTE Travaux Publics pour un montant de 16 575,56 € HT.

Mr le Maire ajoute que l'entreprise BRUNEL a fait parvenir en mairie un acte spécial modificatif de leur sous-traitant PORTE passant son marché de 16 575,56 € HT à 10 893,06 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification et donne tous pouvoirs au Maire pour signer l'acte modificatif de sous-traitance.

DECISION MODIFICATIVE

Mr le Maire indique que les crédits prévus au budget primitif 2024 sur le compte 204182-124 (enfouissement réseaux) sont insuffisants.

Il propose d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Compte 204182-124 (enfouissement réseaux) : ajouter 39 000 €

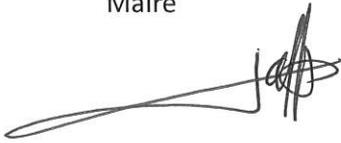
Compte 2113-14 (aire camping-car) : enlever 27 854 €

Compte 231-180 (passage surélevé rue du stade) : enlever 11 146 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Jacques LAFFONT
Maire



Ghislaine BERRY
secrétaire de séance

